



Jeudi 23 avril 2020

## **La réussite scolaire, une priorité du Département : le retour mais pas n'importe comment !**

Suite aux annonces et mesures présentées par le ministre de l'Éducation nationale, le Département assumera pleinement ses responsabilités qui sont les siennes en assurant l'accueil des 9 055 élèves au sein des 25 collèges publics corréziens.

Favorable à cette reprise prévue le 18 mai prochain, le Département appelle à une mise en œuvre pragmatique contrairement aux mesures contraignantes et uniformes, trop souvent imposées par le Gouvernement. La réussite de la réouverture des établissements scolaires dépendra de la qualité du dialogue qui s'est engagé entre l'État et les collectivités locales.

Le Département propose que ce retour à l'école ne soit pas imposé uniformément aux familles et doit concerner en priorité l'accès des enfants déconnectés de l'école depuis la mesure de confinement ou issus d'une situation familiale et sociale difficile, ceux n'ayant pas d'accès numérique, ainsi que les élèves en classe d'apprentissages fondamentaux (grande section, CP) ou les classes en fin de cycle (3<sup>ème</sup>, terminale) dont l'orientation est décisive. Loin d'un processus de discrimination et de stigmatisation, le Département y voit un esprit de bon sens et une manière égalitaire au bénéfice de la réussite scolaire pour tous.

Pour ce faire, le Département souhaite vivement que l'État assure une pleine concertation avec les Maires, la Région et le Département sur les modalités de mise en œuvre contrairement aux pratiques de ces dernières semaines, notamment au niveau de la gestion au sein des EHPADs et des établissements médico-sociaux où nous ne pouvons souhaiter encore une fois que l'État fixe unilatéralement les règles alors que le Département est en charge des collèges, des services de restauration et des 250 agents salariés.

Responsable et solidaire, le Département assurera la mise à disposition d'équipements de protection pour les agents départementaux. Le Département attend de l'État une clarification sur les mesures de protection envisagées et les moyens mis à disposition des enseignants, du personnel administratif et des élèves ainsi qu'une définition explicite des conditions d'accueil et de l'organisation d'activités annexes au temps scolaire envisagées par le Gouvernement.

Le Département espère vivement que les services de l'Éducation nationale assumeront pleinement leurs responsabilités pour garantir une solution à tous les élèves et leur conseille de se rapprocher des intercommunalités et communes pour aborder la gestion du temps périscolaire.

### **Contact presse**



Amandine **BARRAT**

**Tél. 05 55 93 76 87**

Port. 06 59 68 03 01

[abarrat@correze.fr](mailto:abarrat@correze.fr)